



Dans le cadre des missions spécifiques qui leur sont confiées, certains centres P.M.S. ont obtenu pour leurs agents, l'autorisation d'effectuer des déplacements hors du pays dans un périmètre transfrontalier. Il s'agit des centres suivants: Arlon, Ath, Charleroi, Dinant, Liège, Marche, Mons, Neufchâteau, Spa, Taurines, Thuin, Tournai, Visé, Virton, Jambes (sp.), Marloie (sp.), Mons (sp.) et Philippeville (sp.).

Je vous rappelle que les centres qui ont fait usage de cette autorisation devront me fournir, à l'attention de Madame la Ministre-Présidente, un rapport complet sur les déplacements effectués au cours de l'année scolaire 2004-2005.

J'invite les autres centres qui souhaiteraient bénéficier des mêmes autorisations pour l'avenir, à me transmettre leur requête par retour de courrier.

La Directrice générale,



Lise-Aime HANSE.